



# À propos du Plan d'action pour les services de garderie

## Qu'est-ce que le Plan d'action pour les services de garderie?

Le Plan d'action est un plan triennal qui repose sur les modalités de l'accord bilatéral conclu entre les gouvernements fédéral et provincial. Le Plan d'action répond aux défis et recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick.

Le Plan d'action pour les services de garderie est le cadre de référence qui sert à accroître la qualité, l'accessibilité, la flexibilité et caractère inclusif des services de garderie éducatifs à l'intention des enfants âgés de moins de cinq ans.

Voici les huit objectifs du Plan :

1. Établir des *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*;
2. Établir des conseils consultatifs de parents;
3. Développer des ressources en ligne pour les parents (p. ex. : le registre des garderies);
4. Établir des Centres d'excellence novateurs en éducation préscolaire;
5. Mettre en place des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducateurs et éducatrices à la petite enfance;
6. Mettre en place une politique d'inclusion;
7. Développer des lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle;
8. Instaurer des critères pour les plans annuels de l'amélioration de la qualité de l'ensemble des établissements de services de garderie éducatifs.

Un élément principal du plan est l'établissement de la désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*, laquelle est une entente entre les établissements et le Ministère de collaborer afin de miser sur la qualité existante et d'offrir un meilleur soutien aux familles à faible et à moyen revenu.



## Qu'est-ce que l'accord bilatéral?

Les gouvernements fédéral et provincial ont signé un accord bilatéral d'une durée de trois ans sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Conformément à cet accord, le gouvernement fédéral investira près de 30 millions de dollars pour améliorer les services d'apprentissage et de garde destinés aux enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial investira 41 millions de dollars, portant ainsi le total à 71 millions de dollars.

Ce financement servira à appuyer les initiatives qui amélioreront les services de garderie éducatifs au Nouveau-Brunswick.

L'accord bilatéral s'inscrit dans le cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants établi par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Le cadre vise à apporter des améliorations aux systèmes provinciaux et territoriaux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui amélioreront ainsi la vie des enfants canadiens et de leur famille. Les provinces et les territoires signeront respectivement un accord bilatéral triennal qui énonce les besoins précis de leur propre secteur des services de garde.

## Sur quelle vision les services de garderie éducatifs pour les enfants d'âge préscolaire reposent-ils?

D'ici 2030, le système de services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick sera transformé en vue d'offrir des services de qualité supérieure qui sont universellement accessibles et abordables à tous les enfants et leur famille grâce à un cadre de politique publique solide pour faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit l'endroit idéal où élever une famille. À cette fin, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une approche transformationnelle axée sur l'élimination des obstacles qui empêchent les familles d'accéder à des services de garderie éducatifs abordables, de qualité et inclusifs en mettant un accent particulier sur les familles dans le besoin.

## Qu'est-ce que l'examen de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick?

L'examen de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick est une étude indépendante commandée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour faire une recherche sur le secteur et de « dresser un plan visant à créer les conditions propices à l'établissement de services de garderie éducatifs de qualité qui sont accessibles, abordables et inclusifs et qui soutiennent la participation des parents au marché du travail ». La Commission d'étude a consulté les intervenants dans l'ensemble de la province, notamment les parents, les responsables de services de garderie éducatifs, les éducateurs et les éducatrices et les groupes d'intérêt. La Commission d'étude a mené des recherches sur les pratiques exemplaires mises en œuvre dans d'autres collectivités.

En août 2016, la Commission d'étude a publié ses constatations dans un rapport qui comprenait un résumé des commentaires des intervenants, les résultats de la recherche sur les pratiques exemplaires et une série de recommandations. Ce rapport est accessible en ligne.



**Pour information**

1 888 762 8600

